

LE BILINGUISME FRANÇAIS-ARABE AU TCHAD : DEFIS ET PERSPECTIVES

Amina Goron

Université de Maroua

aminagoron@gmail.com

Abderaman Dadi Chidi

Ecole Normale Supérieure de Njamena

adadifils@gmail.com

Résumé

Le Tchad, pays officiellement bilingue depuis 1960, fait face à un défi majeur d'aménagement linguistique concernant l'application du français et de l'arabe. Cependant, le constat est clair : l'observation sociolinguistique révèle une asymétrie fonctionnelle persistante, où le français maintient une position dominante dans les sphères institutionnelles et de prestige. L'objectif de cet article est d'analyser, sous l'angle de la sociolinguistique appliquée et de la politique linguistique, les facteurs historiques, juridiques et les représentations sociales qui expliquent ce déséquilibre. La problématique centrale est de déterminer comment l'écart entre la norme juridique (bilinguisme égalitaire) et les usages sociaux (dominance du français) entrave l'équilibrage du bilinguisme français-arabe au Tchad. En mobilisant un cadre épistémologique reposant sur la sociolinguistique variationniste de Labov (1976) et une méthodologie axée sur l'observation participante et l'analyse des textes de loi, il sera question d'examiner les modalités de la planification statutaire et acquisitionnelle. L'analyse met en lumière les conditions nécessaires à une revitalisation effective de l'arabe littéraire et propose des perspectives pour un bilinguisme plus fonctionnel et intégré. Les résultats attendus soulignent que l'équilibrage de ce bilinguisme est essentiel pour la cohésion nationale et le développement socio-économique du Tchad.

Mots-clés : bilinguisme, politique linguistique, aménagement linguistique, défis, perspectives.

Abstract

French-Arabic bilingualism in Chad, officially established since the country's independence in 1960, faces significant difficulties in implementation and revitalization, representing a major challenge for the national linguistic policy. hhhh Observation of daily linguistic practice reveals an unbalanced use of the two languages, with Chadian bilingualism tending towards asymmetry in favor of French. This article explores the phenomenon of bilingualism and its application modalities through a sociolinguistic and language policy approach. The central question of this

study is to determine how historical and institutional factors, alongside social representations, influence the unbalanced application of French-Arabic bilingualism in Chad. The discussion presents the status of both languages, the official language policy, and analyzes the socio-linguistic appropriation of French and Arabic by the population. By mobilizing language planning approaches (notably status and acquisition planning), the analysis highlights the conditions and prospects for a more balanced application of French-Arabic bilingualism. The conclusion emphasizes that balancing this bilingualism represents a major national challenge, but offers an essential sociolinguistic perspective to be explored for Chad's development.

Keywords: bilingualism, language Policy, language planning, challenges, perspectives.

Introduction

La question du bilinguisme français-arabe au Tchad est un sujet récurrent, marqué par une histoire complexe de contacts de langues et de politiques étatiques. L'arabe est présent depuis le VII^e siècle, lié aux échanges et à l'islamisation, tandis que le français a été introduit avec la colonisation au début du XX^e siècle. L'officialisation du bilinguisme après l'indépendance en 1960 visait l'unité nationale, cependant, fort est de constater que sa mise en œuvre révèle des tensions constantes et une asymétrie fonctionnelle persistante. C'est d'ailleurs pourquoi ce sujet a été choisi pour faire l'objet de cette étude. Ceci est d'autant plus préoccupant que des auteurs comme Henri Coudray et Gali Gothé Ngata (1998) s'y sont penché en soulignant les « contentieux linguistiques », tandis que d'autres, comme Mahamat Ahmat Alhabo (1998), y voient une richesse culturelle. En sociolinguistique, cette situation relève de la politique linguistique, définie par Louis Jean Calvet (1996 : 4) comme « l'action d'un État, désignant les choix, les objectifs, les orientations qui sont ceux de cet État en matière de langue(s) ». Le bilinguisme, quant à lui, est généralement entendu, selon François Grosjean (1982), comme « l'utilisation régulière de deux ou plusieurs langues ». Au Tchad, l'écart entre la norme juridique (l'égalité statutaire des deux langues) et la pratique sociale (la prédominance du français) constitue le cœur du problème. L'objet de cette réflexion est d'analyser les défis de l'application effective du bilinguisme français arabe dans les structures sociales tchadiennes, notamment les secteurs administratif et éducatif. Notre étude s'inscrit dans le champ de la sociolinguistique

appliquée et de l'aménagement linguistique. Ainsi la problématique qui guide cette recherche est la suivante : Comment les facteurs historiques, les représentations sociales et les lacunes dans la planification linguistique expliquent-ils l'application déséquilibrée et l'asymétrie fonctionnelle du bilinguisme français-arabe dans les secteurs administratif et éducatif au Tchad ?

Pour répondre à cette question, nous avons structuré cet article autour des points suivants : La méthodologie de l'étude ; La politique linguistique au Tchad et son cadre normatif ; Le bilinguisme au Tchad : entre normes et usages ; et enfin les manifestations et typologies du bilinguisme dans l'administration et l'enseignement.

Méthodologie

Cet article s'inscrit dans une approche qualitative et descriptive relevant de la sociolinguistique appliquée. Elle vise à confronter la norme (les textes de loi et décrets instituant le bilinguisme) avec les usages linguistiques réels observés dans les institutions publiques.

1.1. Cadre d'enquête et corpus

L'enquête a ciblé deux domaines d'usage jugés cruciaux pour l'application du bilinguisme officiel :

- l'administration publique qui est un lieu de production des documents officiels et de la communication interministérielle.
- le système éducatif qui est perçu comme un lieu de la planification acquisitionnelle et de la formation des futurs locuteurs bilingues.

1.2. Approche et techniques de collecte

Le présent article s'est appuyé sur la sociolinguistique telle que perçue par Labov (1976). En amont, l'analyse documentaire a été convoquée afin d'examiner les lois, décrets et constitutions relatifs au statut des langues officielles (lois de 1962, 1994, 1995, 1996 et 2006). L'observation participante qui est l'application de la méthode du « paradoxe de l'observateur » théorisée par Labov (1976 : 290) : « Le but de la recherche sociolinguistique au sein de la communauté est de savoir comment les gens parlent quand on ne les observe pas systématiquement, mais la seule façon d'y parvenir est de les observer systématiquement ». Le but de ce choix épistémologique était de

mesurer l'écart entre la volonté politique d'un bilinguisme égalitaire et la réalité sociolinguistique d'un bilinguisme asymétrique.

Figure 1 : Présentation de la carte des langues officielles du Tchad



Source : Carte des Langues du Tchad

Le français et l'arabe sont les deux langues officielles du Tchad. Elles sont utilisées dans l'administration et dans les établissements publics. Toutes les matières sont dispensées en français et en arabe. La langue française est utilisée dans les villes telles que : Moundou, Sarh, Abéché, Bongor etc. L'arabe littéraire est officiel mais peu utilisé dans l'administration. Elle est beaucoup plus utilisée au Nord et dans le centre du pays.

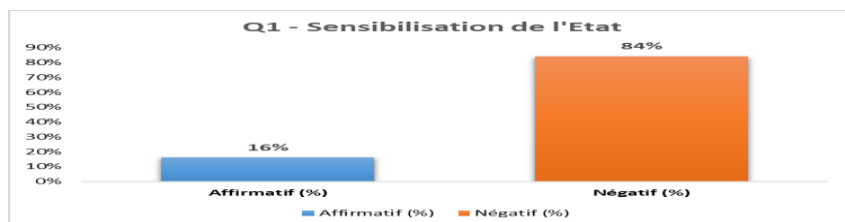
L'usage de cette langue varie selon les régions. Dans les régions de l'Est, du centre et du Nord, elle est dominante devant le français. La population est majoritairement musulmane, c'est pourquoi, la langue est utilisée comme, langue de la religion islamique.

La politique linguistique au Tchad et son cadre normatif

Le concept de politique linguistique renvoie à toute forme de décision prise par un acteur social pour orienter l'usage d'une ou de plusieurs langues concurrentes dans une situation donnée. La politique linguistique se situe au niveau de la détermination des objectifs généraux visés et elle peut couvrir toutes les catégories d'activité ou de situations de communication existant dans une société.

Au Tchad, la politique linguistique est explicite, formulée dans des textes officiels visant à modifier l'orientation des forces sociales en faveur du français et de l'arabe. Cependant, l'absence d'un organisme central de gestion linguistique doté de pouvoirs exécutifs (comme une commission de suivi ou une direction de sensibilisation) freine la transition de la déclaration politique à l'action concrète.

Diagramme 1 : jugement de l'État sur la sensibilisation du bilinguisme au Tchad ?



Source : Enquête, 2025

Dans le but de vérifier la débilisation de l'État pour le bilinguisme, nous avons posé aux la question : « Est-ce qu'il y a une sensibilisation de l'État tchadien pour la politique du bilinguisme au Tchad ? ». Les données chiffrées dans le diagramme ci-dessus dénotent une conscience linguistique aigüe de la part des enquêtés concernant la

sensibilisation pour l'application du bilinguisme dans le pays. Les réponses représentées dans ce diagramme montrent à 84% contexte négatif, en d'autres termes, l'État ne fait pas de sensibilisation pour l'implémentation du bilinguisme.

Chronologie de l'instauration du bilinguisme officiel

L'histoire du bilinguisme au Tchad est jalonnée de textes juridiques qui témoignent d'une volonté politique fluctuante ou inefficace. L'arabe a bénéficié d'un statut élevé avant la colonisation (langue administrative des royaumes du Kanem, Baguirmi et Ouaddaï), mais a été marginalisé sous l'ère coloniale. Le statut officiel actuel est le fruit d'une série de lois et décrets :

Tableau 1 : Chronologie des Textes Fondamentaux du Bilinguisme au Tchad

Annee	Texte juridique	Disposition clé	Statut de l'arabe
1962	Décret n° 117/PG/-Men	Le français et l'arabe sont les deux langues du Tchad. L'enseignement de l'arabe est facultatif et en dehors des horaires officiels.	Statut officiel, mais inférieur et facultatif (Coudray, 1998 : 102).
1993	Conférence Nationale Souveraine (CNS)	Réaffirmation de l'arabe comme langue officielle.	Volonté de rééquilibrage.
1994	Loi n° 94-665 du 4 août 1994	Instauration de la langue arabe comme loi imposée.	Statut officiel renforcé, mais perçu comme imposé.
1995	Décret n° 071/PR/MEN/95	Institution de l'enseignement bilingue	Statut égalitaire dans la norme

		obligatoire dans tous les établissements.	
1996	Constitution	Article 9 : « Les langues officielles sont le français et l'arabe ».	Statut constitutionnel égalitaire.
2006	Loi 16 n° 16/PR/PM/2006	L'enseignement et la formation sont dispensés dans les deux langues officielles.	Réaffirmation de la norme d'égalité.

Source : enquête 2025

Malgré cette accumulation de textes, l'application effective du bilinguisme reste problématique, signalant un échec de la planification statutaire à modifier les usages sociaux profondément ancrés.

Le bilinguisme au Tchad : entre normes et usages

Au Tchad le bilinguisme a connu deux temps forts :

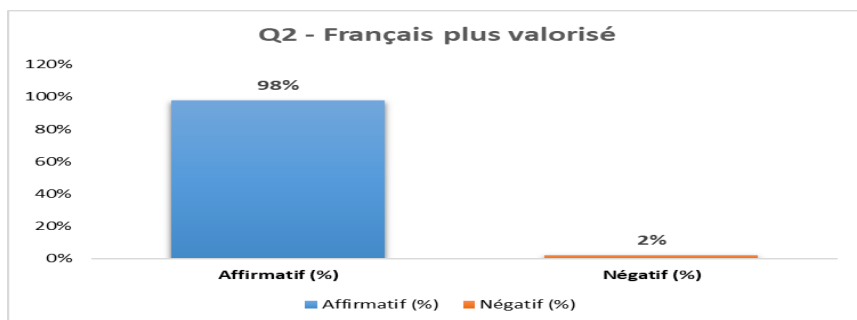
1.1. Le bilinguisme avant la colonisation

Avant la colonisation française, l'arabe jouissait d'un statut haut à côté des langues autochtones. L'arabe était considéré comme une langue de la religion islamique et elle était la langue administrative des royaumes du Kanem, du Baguirmi et du Ouaddaï. Cette pénétration de l'arabe est attestée dès la fin du XI^e siècle dans le Kanem-Bornou (Coudray, 1998 : 222). Alors que disait (Zeltner, 1980 :66), « ces arabes Tunjūr n'étaient pas musulmans ». Ce qui explique qu'en ce moment, l'arabe était la langue du peuple et la seule langue de l'administration.

1.2. Le bilinguisme après la colonisation

Les séquelles de la colonisation ont laissé des marques indélébiles. Le français est devenu la langue du prestige et de l'administration moderne. Malgré l'officialisation de l'arabe après l'indépendance (Décret 1962), le français a conservé son rôle dominant. Comme le souligne Weddeï (1993 : 3), « le français s'est beaucoup plus implanté à l'ère actuelle que durant la période coloniale et il est la langue de prestige ».

Diagramme 2 : la représentation linguistique du français et de l'arabe au Tchad



Source : Enquête, 2025

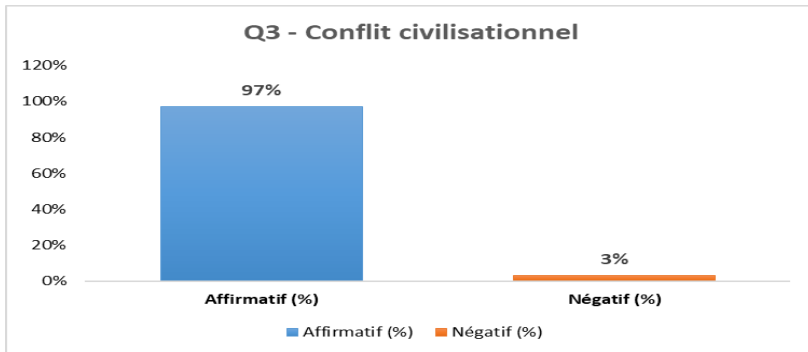
Le diagramme ci-dessus montre à 98% la valorisation du français. Cet écart est suffisamment important, par ce qu'il s'agit de la valorisation de la langue française par rapport à l'arabe. C'est la question « Le français est plus valorisé que l'arabe » qui fait apparaître les jugements évaluatifs du bilinguisme.

L'asymétrie fonctionnelle et les représentations sociales

L'application du bilinguisme est minée par des représentations sociales conflictuelles. Le bilinguisme est souvent perçu comme une « guerre entre la civilisation arabo-islamique et celle franco-chrétienne ». La population du sud fait un accueil sans réserve à l'école française, mais celle du nord, se sentant menacées dans leur identité arabo-islamique, s'enferme dans un refus farouche. (Chapelle, 1986 : 156).

On peut ainsi ressortir dans la question suivante, la différence de ces antagonistes, selon leurs représentations linguistiques.

Diagramme 3 : la situation linguistique du français et de l'arabe au Tchad



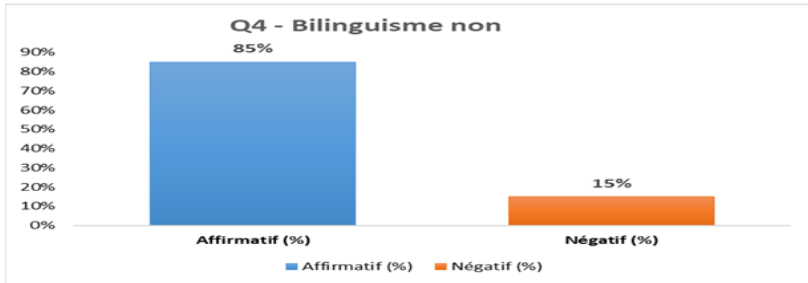
Source : Enquête, 2025

Le diagramme ci-dessus, montre qu'il y a une discordance inter-religieuse entre les musulmans nordistes et les chrétiens sudistes. Sur 100 personnes, nous avons 97% qui affirment que Le bilinguisme est perçu comme une guerre entre la civilisation arabo-islamique, ce qui explique pourquoi, le bilinguisme officiel n'est pas bien implémenté au Tchad.

Le bilinguisme dans l'administration

L'État est obligé par la loi d'assurer l'équilibre dans l'usage des deux langues dans le domaine public. Cependant, la réalité est celle d'une dominance du français. Un grand nombre d'institutions administratives, notamment celles des secteurs économiques et bancaires continuent à fonctionner uniquement en française. La non-maîtrise du français par de nombreux fonctionnaires arabophones entrave leur pleine implication dans la gestion administrative. Massar (2022 : 8) dénonce cette situation, réclamant une parité effective.

Diagramme 4 : l'égalité des langues officielles au Tchad

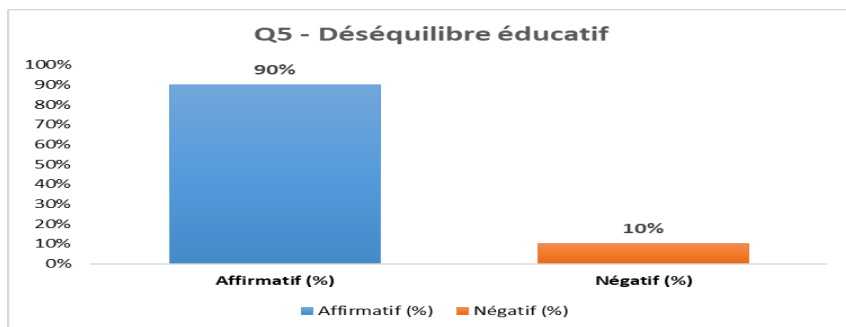


Source : Enquête, 2025

À la question « Le bilinguisme officiel au Tchad est partiel », 85% des enquêtés ont opté pour la réponse « vrai ». Ce résultat n'est en aucun cas surprenant vu que les Tchadiens ne s'expriment pas correctement ni en français et ni en arabe mais souvent en français.

Le bilinguisme dans l'enseignement

Le système éducatif tchadien, reste proche du modèle français. Malgré l'institution de l'enseignement bilingue (Décret 1995), l'équité des ressources et des volumes horaires n'est pas garantie. Nomaye (2001 : 122) note que, bien que la norme exige 6 heures d'arabe par semaine au primaire francophone et 4 heures de français au secondaire arabophone, « cela ne s'applique pas toujours dans toutes les écoles », créant un déséquilibre dans la planification acquisitionnelle. Pour y confirmer, nous posons la question suivante : Diagramme 5 : la situation du bilinguisme dans l'enseignement au Tchad



Source : Enquête,2025

Dans cette perspective, l’analyse suivante révèle à 90% que dans l’enseignement au Tchad, le bilinguisme est déséquilibré en faveur de français, en d’autres termes, le gouvernement tchadien a du mal à équilibrer son bilinguisme dans l’enseignement.

Typologies et manifestations du bilinguisme

L’usage quotidien des deux langues par les locuteurs tchadiens se manifeste souvent par des phénomènes de contact. L’interférence linguistique, selon Uriel Weinreich (1953), est définie comme « les déviations des normes de l’une ou l’autre langue qui se produisent dans le discours des bilingues à la suite de leur familiarité avec plus d’une langue ».

6.1. Exemple d’Alternance Codique (Arabe/Français)

Ces exemples illustrent le mélange fréquent dans les salutations et les échanges quotidiens.

Tableau 2 : *Quelques exemples d’interférence du français vers l’arabe tchadien*

N°	Expression	Traduction littérale	Traduction Littéraire/Fonctionnelle
1	Salam uostas	Paix professeur	Bonjour Monsieur (le professeur)

2	Keif ?	Comment ?	C'est comment ? / Comment vas-tu ?
3	Afé	Santé	Ça va

Source : Enquête,2025

6.2. Exemple d'interférence du français vers l'arabe tchadien

L'arabe tchadien emprunte des termes français pour désigner des réalités modernes.

Tableau 2 : *Quelques exemples d'interférence du français vers l'arabe tchadien*

N°	Mot Français	Transcription Arabe tchadienne	Traduction Littérale Arabe Classique	Contexte
1	Goudron	(Gudrun da hami)	(Al-q̄ar) est chaud	Intégration du mot français.
2	Chaise	(J̄ 1b sh̄ 1)	(J̄ 1b al-kurs̄ 1)	Emprunt phonétique
3	Ordinateur	(Iftah al-urd̄ in̄ ath̄ 1r)	(Iftah al-h̄ as̄ ub)	Emprunt total

Source : Enquête,2025

6.3. Exemple d'Interférence de l'Arabe Tchadien vers le Français

Les locuteurs intègrent des termes culturels spécifiques de l'arabe tchadien dans le discours français.

Tableau 3 : *quelques termes culturels spécifiques de l'arabe tchadien*

N°	Mot Arabe Tchadien	Traduction Française
1	Charmut	Viande séchée
2	Wiliwili	Tourteau de pâte d'arachide

3	Godogodo	Couscous de mille
---	----------	-------------------

Source : Enquête, 2025

L'avantage du bilinguisme pour la cohésion et le développement

Malgré les défis d'application, le bilinguisme français-arabe représente un atout majeur pour le Tchad. Il est un facteur potentiel de cohésion sociale et d'intégration. Sur le plan individuel, la maîtrise des deux langues officielles ouvre des opportunités professionnelles significatives.

Khidir (2004 : 5) souligne que « le bilinguisme apportera une richesse culturelle supplémentaire dans la vie de tous les Tchadiens de dans l'administration publique ». Le bilinguisme est ainsi perçu comme une valeur ajoutée sur le marché de l'emploi.

Discussion

L'étude a confirmé que le bilinguisme français-arabe au Tchad est principalement un bilinguisme institutionnel décrété, dont l'application est entravée par une asymétrie fonctionnelle en faveur du français. Cette asymétrie est le résultat de l'héritage colonial et du manque de rigueur dans la planification linguistique post-indépendance.

L'attachement des Tchadiens à la langue française est souvent lié à des représentations sociales qui associent le français au savoir, à la modernité et à l'ascension économique. Inversement, la perception de l'arabe comme étant trop difficile (grammaire compliquée) ou comme étant la langue d'une seule communauté (islamisation) nuit à sa pleine acceptation et à son intégration dans les domaines scientifiques et techniques.

L'échec de l'application du bilinguisme provient également des lacunes dans la planification du corpus de l'arabe. L'arabe littéraire, langue officielle, est une « langue savante peu maîtrisée par l'ensemble des citoyens et confinée à des domaines particuliers, essentiellement la religion et l'administration » (Canut, 1998 : 134). Pour que le bilinguisme soit effectif, il est impératif d'investir dans la standardisation et la modernisation de l'arabe pour qu'il puisse être

utilisé dans tous les domaines techniques et scientifiques, au même titre que le français.

En définitive, l'équilibrage du bilinguisme nécessite non seulement une volonté politique renouvelée, mais surtout l'élaboration de stratégies d'application adaptées aux besoins et aux attitudes linguistiques des Tchadiens.

Conclusion

Au terme de cet article, il apparaît que le bilinguisme français-arabe au Tchad est un défi d'aménagement linguistique majeur. Bien que la norme juridique ait établi l'égalité statutaire des deux langues, les usages sociaux révèlent une diglossie institutionnelle où le français domine les fonctions de prestige. L'histoire, les représentations sociales conflictuelles et l'application inégale des décrets (notamment dans l'enseignement) sont les principaux facteurs de cette asymétrie. Le bilinguisme, tel qu'il est pratiqué, est souvent un bilinguisme de nécessité pour le locuteur tchadien, qui doit manipuler les deux codes pour naviguer dans la société. Pour que le bilinguisme devienne un véritable levier de développement et d'unité nationale, l'État tchadien doit passer d'une planification statutaire déclarative à une planification acquisitionnelle et de corpus concrète, garantissant l'équité des ressources et des opportunités pour les deux langues officielles. Au final, cet article permet de mesurer l'écart entre la volonté politique d'un bilinguisme égalitaire tel qu'il est dans l'esprit des dirigeants tchadiens et la réalité sociolinguistique vécue sur le terrain notamment avec un bilinguisme asymétrique.

Références bibliographiques

Alhabo Mahamat Ahmat (2004), « Bilinguisme, où en sommes-nous ? », in Centre Al-Mouna, Ndjamen, n° 22, 27, 28-30.

Aminata Diop (2013) *La diffusion du français au Tchad : les centres d'apprentissage pour arabophones*, Paris, Karthala.

Bloomfield Léonard (1933), *Native-like control of two languages*, New York, Edition by M. J. Warsi.

Boyer Henri, Dumont Pierre (1987), « Études de linguistique appliquée » in *Politiques linguistiques (Études de cas), revue de didactologie des langues-cultures*, n° 65 du janvier-mars, Paris, Dunod.

Calvet Louis-Jean (1996), *Les politiques linguistique*, Paris, PUF.

Canut Cécile, (1998), « Pour une analyse des productions épilinguistique » in catalogues des revues, <https://doi.org/10.4000/praxematique.1230>, mise en ligne en Aout 1898, consulté le 13 juillet 2025.

Constitution de la République du Tchad (1996), Article 9.

Coudray Henri (1998), « Contentieux linguistique français arabe au Tchad », in, colloque sur la Constitution du Tchad, Ndjamen Centre Al Mouna.

Décret n° 117/PG/-EN (1962) portant organisation de la Direction de l'enseignement.

Décret n° 071/PR/MEN/95 (1995) portant institution de l'enseignement bilingue dans le système éducatif tchadien.

Djarangar Djita Issa (2006), « L'arabe et le français au Tchad : pour une éducation multilingue », article publié par l'université de Toukra, N'Djamena, Pp. 6-7.

Grosjean François (1982), "Bilingualism—the regular use of two or more languages", WileyBlack Well.

Hissein Massar Hissein (2022), « Le bilinguisme, une bombe à retardement », in journal *Ndjamen Hebdo*, n° 1933 du 09 au 15 mai, p.8.

Chapelle Jean (1986), *Le peuple tchadien*, Paris, L'Harmattan.

Khidir Zakaria Fadoul (2012), « Développement du bilinguisme français arabe et l'utilisation des langues dans le système éducatif tchadien », in *Forum sur l'éducation au Tchad*, N'Djamena, CEFOD.

Labov William (1976), *Sociolinguistique*, Paris : Éditions de Minuit.

Loi n° 94-665 du 4 août 1994 relative à l'instauration de la langue arabe.

Loi 16 n° 16/PR/PM/2006 (2006) portant l'orientation du système éducatif tchadien.

Mackey William Francis (1976), *Bilinguisme et contact des langues*, Paris, Klincksieck.

Nomaye Madana (2001), *Les politiques éducatives au Tchad*, Paris, L'Harmattan.

Nourein Souleyman Nourein (2016), « L'implémentation du bilinguisme arabe-français et les enjeux de stabilité et d'intégration au Tchad (1958-2016) », mémoire de master 2, Université de Maroua, Cameroun.

Weddeï Goukouni (1993), « La question du bilinguisme arabe-français au Tchad », in journal *Ndjamena Hebdo*, p.p.2-3.

Weinreich Uriel (1953), *Languages in Contact: Findings and Problems*, New York, Linguistic Circle of New York.

Zeltner Jean Claude (1980), *Pages d'histoire du Kanem, pays tchadien*, Paris, L'Harmattan.